

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 9 du 8 septembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE , DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>ARRETE DIRECCTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE</i> -----	2
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE , DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>ARRETE DIRECCTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE</i> -----	2
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE , DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	5
<i>ARRETE DIRECCTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE</i> -----	5
TEXTES GENERAUX	8
PREFECTURE DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE , DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	8
<i>Arrêté fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation des membres de CHSCT</i> -----	8
RECTORAT DE L'ACADEMIE DE REIMS	10
<i>Arrêté relatif aux écoles publiques participant au programme "réseau d'éducation prioritaire" (REP)</i> -----	10
<i>Annexe</i> -----	11

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Champagne Ardenne portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Patrick AUSSEL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne.
- VU la décision en date du 21 avril 2015 portant intérim de Madame Anouk LAVAURE du pôle « politique du travail »

ARRETE

Article 1 : En application de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée pour signer les décisions et documents visés par l'arrêté précité:

à Madame Anouk LAVAURE, directrice du travail, pour les matières relevant du pôle « Politiques du travail ». En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk LAVAURE, la délégation est exercée par Madame Fabienne DEROZIER, attachée d'administration de l'Etat ;

à Madame Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1^{ème} classe de la Concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes pour les matières relevant de ce pôle. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation est exercée par Madame Stéphanie DEGUILLY, inspectrice principale. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et de Madame Stéphanie DEGUILLY, simultanément, la délégation est exercée par Monsieur Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie et des mines, Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, M. Pascal WATTIEZ, inspecteur et M. Franciscain BRUN, inspecteur principal ;

à Monsieur Dominique SACLEUX, directeur régional adjoint, pour les matières relevant du pôle « Entreprise, emploi et économie ». En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SACLEUX, la délégation est exercée par Monsieur Nicolas FOURRIER, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des Mines ;

à Madame Yasmina LAHLOU, secrétaire général, pour les matières relevant des affaires générales. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina LAHLOU la délégation est exercée par Monsieur Richard FEDERAK, directeur adjoint du travail ;

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} mai 2015 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en matière d'administration générale est abrogé

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1^{er} septembre 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé Patrick AUSSEL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU le code du commerce ;
- VU le code du tourisme ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;

VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;

VU le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de Madame Isabelle DIHLAC, en qualité de préfète de l'Aube ;

VU l'arrêté ministériel du 6 septembre 2013 portant nomination de Madame Anouk LAVAURE, en qualité de responsable de l'unité territoriale de l'Aube de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne

VU l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant nomination de Madame Evelyne UBEAUD, en qualité de directrice départementale de 1ère classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral 2014335-0018 du 1^{er} décembre 2014 de Madame la Préfète de l'Aube portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Anouk LAVAURE, responsable de l'unité territoriale de l'Aube de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Champagne-Ardenne dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de département :

Conseiller du salarié

Arrêté de la liste des conseillers des salariés

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié

Radiation en cas de manquement aux obligations de discrétion et de secret professionnel

Négociation sur les catégories d'emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques

Formalité d'information du Préfet en plus du dépôt de l'accord

Demande d'enrichissement de l'accord

Négociation triennale : GPE et prévention des conséquences des mutations économiques

Assistance au comité de suivi

Agriculture

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental

Procédure de conciliation

Autorité administrative à laquelle est notifié tout conflit par la partie la plus diligente

Autorité administrative qui peut engager une conciliation

Commission nationale saisie de tout conflit à incidence départementale ou locale par le ministre du travail sur proposition

Composition de la section interdépartementale de conciliation

Composition de la section départementale de conciliation

Nomination de membres de la commission départementale de conciliation

Notification de l'accord de conciliation

Notification d'un PV de non conciliation

Médiation

Engagement de la procédure de médiation au plan départemental

Rapport de non comparution envoyé par le médiateur

Congés payés

Action en dommages et intérêts contre un salarié qui travaille pendant ses congés payés

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés

Rémunération mensuelle minimale (RMM)

Remboursement direct de la part complémentaire de l'Etat à la RMM aux salariés en cas de redressement (RJ) ou liquidation judiciaire (LJ) ou de difficultés de l'employeur

Remboursement au Trésor de la part complémentaire versée par l'Etat au bénéficiaire de la RMM

Entreprises solidaires

Agrément des entreprises solidaires

Mise en place d'un CISST dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

Institution d'un comité interentreprises de santé et de sécurité au travail

Détermination de la compétence en cas de pluralité de départements

Information du CISST sur les dispositions du plan de prévention des risques technologiques

Invitation des présidents et les secrétaires des CHSCT d'autres établissements

Opposition à l'engagement d'apprentis

Délai de mise en œuvre de l'opposition à l'engagement d'apprentis

Demande de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis

Décision de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis

Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode

Autorité compétente pour l'emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode et l'agrément des agences de mannequins pour l'engagement des enfants de moins de seize ans

Travail à domicile

Tableau des temps d'exécution des travaux à domicile à défaut d'accord étendu

Publication et date d'application des arrêtés du préfet

Conditions de l'arrêté préfectoral au regard de l'avis de la commission prévue à l'article R. 7422-1

Publication et applicabilité des arrêtés du préfet sur L 7422-6 et L 7422-11 du code du travail

Affichage en mairie et envoi aux salariés concernés des dispositions réglementaires relatives aux temps d'exécution, aux prix de façon, aux frais d'atelier et frais accessoires

Main d'œuvre étrangère

Visa de la convention de stage d'un étranger

Visa de l'accord de placement au pair d'un stagiaire aide familial

Suivi du contrôle de la recherche d'emploi

Compétence du contrôle

Suites des contrôles

Commission tripartite

Organismes privés de placement

Déclaration préalable

Insertion par l'activité économique (IAE)

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Entreprises d'insertion (EI)

Associations intermédiaires (AI)

Chantiers d'insertion (ACI)

Fonds départemental (FDI)

Emploi des travailleurs handicapés

Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé

Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés

Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage

Avenants financiers relatifs aux aides au poste dans les entreprises adaptées

Avenants financiers relatifs à la subvention spécifique aux entreprises adaptées

Contrats d'objectifs triennaux des entreprises adaptées

Contrat de rééducation professionnelle en entreprises (CRPE)

Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétences (GPEC)

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC

Exonération des cotisations sociales des indemnités versées dans le cadre d'un accord

Activité partielle

Décision d'activité partielle

Conventions du FNE

Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement, convention de formation et d'adaptation professionnelle, cessation d'activité de certains travailleurs salariés, préretraite progressive

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi

Revitalisation

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation

Création d'entreprise

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)

Diagnostics locaux d'accompagnement

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de service à la personne

Décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ

Tourisme

Hébergements touristiques – Hôtels : radiation (code du Tourisme R.311-13, R.311-14)

Hébergements touristiques – Campings et Parcs Résidentiels de Loisirs : radiation (code du Tourisme R.332-7 et R.332-8, R.333-6 et R.333-6-1)

Autres hébergements touristiques : Résidences de Tourisme, Villages Résidentiels de Tourisme, Meublés de Tourisme, Villages et Maisons Familiales de Vacances : radiation (code du Tourisme R.321-8 et R.321-9, R.323-9 et R.323-10, R.324-7 et R.324-8, R.325-9 et R.325-10, R.325-23)

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1ère classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne à l'effet de signer au nom du préfet de l'Aube les décisions, actes administratifs et correspondances relevant de :

l'attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés ;

l'approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure ;

les injonctions aux installateurs d'instruments de mesure ;

la délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés ;

les dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure ;

l'aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure.

Article 3 : Sont exclues de la présente délégation :

- les autorisations de travail pour la main d'œuvre étrangère ;

- les conventions de revitalisation ;

- les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics lorsque le montant est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôle financier ;

- les correspondances et décisions administratives, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail, adressées :

- aux parlementaires,
- aux cabinets ministériels,
- aux présidents des assemblées régionales et départementales,
- les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions que le DIRECCTE tient du code du travail.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk LAVAURE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Madame Noëlle ROGER, inspectrice du travail ;
 Monsieur Olivier PATERNOSTER, attaché d'administration de l'Etat,
 Madame Barbara RUBAGOTTI, inspectrice du travail ;
 Monsieur Vincent LATOUR, attaché d'administration de l'Etat

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par Madame Stéphanie DEGUILLY, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et Madame Stéphanie DEGUILLY simultanément, la délégation sera exercée par M. Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie des mines et Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, M. Pascal WATTIEZ, inspecteur et M. Franciscaïn BRUN, inspecteur principal

Article 6 : L'arrêté du 14 avril 2015 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale est abrogé.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que de la préfecture de l'Aube.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1^{er} septembre 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé Patrick AUSSEL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU le code du commerce ;
- VU le code du tourisme ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi du 28 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;
- VU le décret n° 2004-374 du 19 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant Monsieur Jean-François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne ;
- VU l'arrêté 2015-083 du 15 juin 2015 de Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté du 4 juillet 2013, portant nomination de Monsieur Daniel FLEURENCE, directeur régional adjoint du travail sur l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la MARNE de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne, à compter du 15 juillet 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant nomination de Madame Evelyne UBEAUD, en qualité de directrice départementale de 1ère classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1 : délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la MARNE, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Champagne-Ardenne dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de département :

Conseiller du salarié ;

Arrêté de la liste des conseillers des salariés ;

Décision en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié ;

Sanction des manquements à la discrétion professionnelle ;

Négociation sur les catégories d'emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques

Formalité d'information du Préfet en plus du dépôt de l'accord ;

Demande du préfet d'enrichissement de l'accord ;

Négociation triennale : GPEC et prévention des conséquences des mutations économiques

Assistance au comité de suivi ;

Agriculture

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental ;

Procédure de conciliation

Autorité administrative à laquelle est notifié tout conflit par la partie la plus diligente ;

Autorité administrative qui peut engager une conciliation ;

Commission nationale saisie de tout conflit à incidence départementale ou locale par le ministre du travail sur proposition du préfet ;

Composition de la section interdépartementale de conciliation ;

Composition de la section départementale de conciliation ;

Nomination des membres de la commission départementale de conciliation ;

Notification de l'accord de conciliation au préfet de département ;

Notification d'un PV de non conciliation au préfet de département ;

Médiation

Engagement de la procédure de médiation au plan départemental ;

Rapport de non comparution envoyé par le médiateur ;

Congés payés

Action en dommages et intérêts contre un salarié qui travaille pendant ses congés payés ;

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés ;

Rémunération mensuelle minimale

Remboursement direct de la part complémentaire de l'Etat à la RMM aux salariés en cas de Redressement ou Liquidation Judiciaire ou de difficultés de l'employeur ;

Remboursement au Trésor de la part complémentaire versée par l'Etat au bénéficiaire de la RMM ;

Entreprises solidaires

Agrément des entreprises solidaires ;

Mise en place d'un CIST dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

Institution d'un comité interentreprises de santé et de sécurité au travail ;

Désignation du Préfet compétent en cas de pluralité de départements ;

Information du CIST des dispositions du plan de prévention des risques technologiques

Invitation des présidents et les secrétaires des CHSCT d'autres établissements ;

Opposition de l'engagement d'apprentis

Délai de mise en œuvre de l'opposition à l'engagement d'apprentis ;

Demande de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis ;

Décision de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis ;

Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode

Autorité compétente pour l'emploi dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode et l'agrément des agences de mannequins pour l'engagement des enfants de moins de seize ans ;

Travail à domicile

Tableau des temps d'exécution des travaux à domicile à défaut d'accord étendu ;

Publication et date d'application des arrêtés du préfet ;

Conditions de l'arrêté préfectoral au regard de l'avis de la commission prévue à l'article R.7422-1 du code du travail ;

Publication et applicabilité des arrêtés du préfet sur les articles L.7422-6 et L.7422-11 du code du travail ;

Affichage en mairie et envoi aux salariés concernés des dispositions réglementaires relatives aux temps d'exécution, aux prix de façon, aux frais d'atelier et frais accessoires ;

Main d'œuvre étrangère

Visa de la convention de stage d'un étranger ;

Suivi du contrôle de la recherche d'emploi

Compétence du contrôle ;

Suites des contrôles ;

Commission tripartite ;

Organismes privés de placement

Déclaration préalable ;

Insertion par l'activité économique (IAE)

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI) ;

Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;

Associations intermédiaires (AI) ;

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ;

Fonds départemental d'insertion (FDI) ;

Entreprise d'insertion (EI)

Emploi des travailleurs handicapés

Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants ;

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés ;

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé ;

Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés ;

Primes pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage ;

Avenants financiers relatifs aux aides au poste dans les entreprises adaptées ;

Avenants financiers relatifs à la subvention spécifique aux entreprises adaptées ;

Contrats d'objectifs triennaux des entreprises adaptées ;

Contrat de rééducation professionnelle en entreprises (CRPE) ;

GPEC

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC ;

Exonération des cotisations sociales des indemnités versées dans le cadre d'un accord ;

Activité réduite

Décision d'attribution de l'allocation d'activité partielle ;

Convention du FNE

Convention FNE, notamment en matière :

- d'allocation temporaire dégressive ;

- de financement de la cellule de reclassement ;

- de conventionnement de formation et d'adaptation professionnelle ;

- de cessation d'activité de certains travailleurs salariés ;

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi ;

Revitalisation

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation ;

Développement de l'activité

Agrément de reconnaissance de la qualité de société ouvrière et de production (SCOP) ;

Dispositifs locaux d'accompagnement ;

Délivrance, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne ;

Enregistrement, refus et retrait de déclaration d'activités de services à la personne

Décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ ;

NACRE : convention annuelle d'objectifs et annexe financière

Emploi d'avenir

signature des courriers de réponses aux demandes de validation d'un recrutement dérogatoire pour un jeune en emploi d'avenir (diplôme jusqu'au niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur) ;

Tourisme

Hébergements touristiques – HOTEL : radiation (code du Tourisme R.311-13 et R.311-14)

Hébergements touristiques –CAMPINGS ET PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS : radiation (code du Tourisme R.332-7 et R.332-8, R.333-6 et R.333-6-1),

Autres hébergements touristiques : RESIDENCES DE TOURISME, VILLAGES RESIDENTIELS DE TOURISME, MEUBLES DE TOURISME, VILLAGES ET MAISONS FAMILIALES DE VACANCES : radiation (code du Tourisme R.321-8 et R.321-9, R.323-9 et R.323-10, R.324-7 et R.324-8, R.325-9 et R.325-10, R.325-23)

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1ère classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne à l'effet de signer au nom du préfet de la Marne, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant de :

l'attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés ;

l'approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure ;

les injonctions aux installateurs d'instruments de mesure ;

la délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés ;

les dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure ;

l'aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure.

Article 3 : Sont exclues du champ de la présente délégation :

les dérogations temporaires au repos dominical ;

les conventions de revitalisation ;

les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics lorsque le montant est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôle financier ;

les correspondances et décisions administratives, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail, adressées :

aux parlementaires,

aux cabinets ministériels,

aux présidents des assemblées régionales et départementales ;

les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;

les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions que la DIRECCTE tient du code du travail ;

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la Marne, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Jean-Michel LEVIER, directeur adjoint du travail,

Monsieur Stéphane LARBRE, directeur adjoint du travail.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par Madame Stéphanie DEGUILLY, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et de Madame Stéphanie DEGUILLY simultanément, la délégation sera exercée par M. Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie des mines, Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, M. Pascal WATTIEZ, inspecteur et M. Franciscaïn BRUN, inspecteur principal ;

Article 6 : L'arrêté précédent du 22 juin 2015 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale est abrogé.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que de la préfecture de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1^{er} septembre 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé Patrick AUSSEL

TEXTES GENERAUX

PREFECTURE DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE , DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation des membres de CHSCT

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne

VU les articles L 4523-10, L 4614-14 et suivants du Code du travail fixant les modalités de formation des membres de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;

VU les articles R 4614-26 à 29 du Code du travail relatifs aux conditions d'octroi et de maintien de l'agrément permettant aux organismes de dispenser la formation des membres de CHSCT ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Champagne Ardenne en date du 25 juillet 2014 fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation des membres de CHSCT ;

VU l'avis du CREFOP du 09 juillet 2015 ;

VU le courrier de l'organisme AFT IFTIM, en date du 31 octobre 2014, nous informant de la nouvelle dénomination sociale de la structure, soit AFTRAL, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU le courrier de l'organisme CERESCA, en date du 09 juillet 2015, nous informant de la nouvelle dénomination sociale de la structure, soit ACESAF, à compter du 26 mai 2015 ;

VU la demande d'agrément afin de dispenser la formation aux membres de CHSCT présentée par l'organisme EFF FORMATION en date du 03 avril 2015 ;

Considérant le programme de formation présenté par l'organisme EFF FORMATION ;

Considérant les éléments transmis par EFF FORMATION permettant d'apprécier la compétence de la personne appelée à dispenser la formation aux membres de CHSCT ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 25 juillet 2014 fixant la liste des organismes agréés pour dispenser la formation des membres de CHSCT sont remplacées par les dispositions suivantes :

Dans le département des Ardennes :

ACF Alternative Conseil et Formation
22 rue d'Alsace
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

AFSIA
18 avenue Georges Corneau – Résidence Arduinna 1
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

4 A-QSE
3 Terre Cadet
08090 MONTCORNET

AFPI Champagne Ardenne
1 rue Boucher de Perthes – CS 50106
08008 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX

CFTSE (Conseil et Formation du Travail en Sécurité et Environnement)
2 Avenue de la Dernière Cartouche
08140 BAZEILLE

EFF FORMATION
50 avenue de la Paix
08210 MOUZON

EXPERTORISK
Pépinière d'entreprises
8 rue de l'Artisanat
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

PREFORE
52 rue de la République
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Dans le département de l'Aube :

ADPS Formation
18 Avenue des Lombards – CS 81065
10009 TROYES CEDEX

AFC Prévention
Espace Hermès
7 boulevard du 1^{er} RAM
10000 TROYES

ALCEVI
3 avenue Beauregard – BP 79
10400 NOGENT SUR SEINE

ALLIANCE FORM'ACTION
13 chemin de la Maladrerie
Hameau les Povots
10210 CHAOURCE

C'DEFI
61 rue Jean-Baptiste Colbert
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

FM FORMATION
23 rue des Chaumières
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

MAGER PRO
5 bis rue de l'Aulne
ZA des Sources
10150 CRENEY PRES TROYES

ORFOP
6 rue des Monts
10180 SAINT BENOIT SUR SEINE

PREVAT
2 place du Vouldy
10000 TROYES

Dans le département de la Marne

AFTRAL
16-18 rue du Val Clair - BP 53
51683 REIMS CEDEX 2

APAF (Académie Prévention Audit Formation)
4 route de Passy
51700 SAINTE GEMME

ACESAF
40 rue des Essillards – BP 236
51686 REIMS CEDEX 2

CREOCA
15 boulevard de la Paix – BP 1440
51066 REIMS CEDEX

CRFPS
2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

HOMNIUM
23 rue Aubert
51100 REIMS

IRIS CONSEIL-FORMATION
15 esplanade Gustave Courbet

51100 REIMS

SECILOG

17 rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX

SHS

3 rue de Pontfaverger
51490 BEINE NAUROY

SOLUTIONS PREVENTION

8 bis rue Gabriel Voisin – CS 40003
51688 REIMS CEDEX 2

STRATEGIE

8 ter rue Gabriel Voisin
51100 REIMS

Article 2 :

La liste des organismes agréés pour dispenser les formations aux membres de CHSCT est arrêtée pour une durée indéterminée.

Article 3 :

L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation au vu des bilans d'activité que ces derniers devront fournir chaque année avant le 30 mars.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région Champagne-Ardenne, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

Article 6 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châlons en Champagne, le 02 septembre 2015

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne

Signé Jean-François SAVY

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE REIMS

Arrêté relatif aux écoles publiques participant au programme "réseau d'éducation prioritaire" (REP)

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS, CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation, notamment son article L.211-1

VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015

ARRETE

Article 1 : Au 1^{er} septembre 2015, la liste des écoles publiques participant au programme « Réseau d'Education Prioritaire » (REP) est arrêtée conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.

Fait à Reims, le 6 février 2015

Signé Philippe-Pierre Cabourdin

ACADEMIE	DEPARTEMENT	COMMUNE	UAI	PATRONYME	TYPE D'ETABLISSEMENT
REIMS	ARDENNES	BOGNY-SUR-MEUSE	0080105W	JULES FERRY	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	BOGNY-SUR-MEUSE	0080622H	RENE HUGOT	ECOLE MATERNELLE
REIMS	ARDENNES	BOGNY-SUR-MEUSE	0080629R	LA VALLEE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	BOGNY-SUR-MEUSE	0080625L	VICTOR HUGO	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	BOGNY-SUR-MEUSE	0080627N	LES VANNELLES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080068F	ROUGET DE LISLE	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080208H	JOLIOT-CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080311V	MOZART	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080834N	ROUGET DE LISLE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080079T	FRED SCAMARONI	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080371K	HENRY BRONNERT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	0080811N	LOUIS HANOT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	FUMAY	0080017A	LES AURAINS	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	FUMAY	0080728Y	CHARNOIS	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	NOUZONVILLE	0080036W	JEAN ROGISSART	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	GESPUNSART	0080220W		ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	NOUZONVILLE	0080241U	DEVANT NOUZON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	NOUZONVILLE	0080248B	CENTRE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	NOUZONVILLE	0080239S	LA CACHETTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	REVIN	0080949N	GEORGE SAND	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	REVIN	0080711E	CALMETTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	REVIN	0080706Z	LA CAMPAGNE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	REVIN	0080709C	LA CAMPAGNE	ECOLE MATERNELLE
REIMS	ARDENNES	REVIN	0080713G	MICHEL TRABBIA	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	VRIGNE-AUX-BOIS	0080839U	PASTEUR	COLLEGE
REIMS	ARDENNES	VIVIER-AU-COURT	0080349L	FRANCOIS MITTERRAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU

					PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	VRIGNE-AUX-BOIS	0080793U	EMILE ZOLA	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	VRIGNE-AUX-BOIS	0080794V	JEAN JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	ARDENNES	VRIGNE-AUX-BOIS	0080795W	JEAN MONNET	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100787B	PAUL-LANGEVIN	COLLEGE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100447G	ROMAIN-ROLLAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100451L	MIGNONNETTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100690W	EUGENIE-COTTON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0101004M	ELSA-TRIOLET	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100905E	LE-NOYER-MARCHAND	COLLEGE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100441A	GAMBETTA	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100449J	FAUBOURG-DE-LION	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100794J	ROBESPIERRE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	ROMILLY-SUR-SEINE	0100443C	GAMBETTA	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100947A	PIERRE-ET-FRANCOIS-PITHOU	COLLEGE
REIMS	AUBE	TROYES	0100742C	CHARLES-CHEVALIER	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100800R	TAUXELLES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100550U	CHARLES-CHEVALIER	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100983P	LOUIS-DUMONT	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100038M	JACOBINS	COLLEGE
REIMS	AUBE	TROYES	0100562G	JACQUES-DE-LETIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100574V	MILLARD-KLEBER	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100671A	MARCEL-PAGNOL	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100882E	BLOSSIERES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0101019D	CHARLES-DUTREIX	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100543L	BLOSSIERES	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100563H	JACQUES-DE-LETIN	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100573U	AUGUSTE-MILLARD	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100591N	LES-TREVOIS	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100670Z	MARCEL-PAGNOL	ECOLE MATERNELLE
REIMS	AUBE	TROYES	0100081J	MARIE-CURIE	COLLEGE
REIMS	AUBE	TROYES	0100546P	JACQUES-YVES- COUSTEAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100675E	GEORGES-CHARPAK	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	AUBE	TROYES	0100547R	JACQUES-YVES- COUSTEAU	ECOLE MATERNELLE

REIMS	AUBE	TROYES	0100674D	GEORGES-CHARPAK	ECOLE MATERNELLE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520737U	LA ROCHOTTE	COLLEGE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520591K	CASSIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520590J	FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520848P	PREVERT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520817F	PILLON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520725F	PIERRES PERCEES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520830V	PREVERT	ECOLE MATERNELLE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520572P	PICASSO	ECOLE MATERNELLE
REIMS	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	0520810Y	PIERRES PERCEES	ECOLE MATERNELLE
REIMS	HAUTE-MARNE	JOINVILLE	0520822L	JOSEPH CRESSOT	COLLEGE
REIMS	HAUTE-MARNE	JOINVILLE	0520729K	DIDEROT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	JOINVILLE	0521020B	VECQUEVILLE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	JOINVILLE	0520103E	MERMOZ	ECOLE MATERNELLE
REIMS	HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	0520050X	LUIS ORTIZ	COLLEGE
REIMS	HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	0520668U	LUCIE AUBRAC	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	0520860C	LANGEVIN-WALLON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	0520306A	LUCIE AUBRAC	ECOLE MATERNELLE
REIMS	HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	0520834Z	LANGEVIN-WALLON	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0511254L	FRANCOIS LEGROS	COLLEGE
REIMS	MARNE	REIMS	0511487P	RAVEL FRANCHET	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0511840Y	AVRANCHES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0511400V	DOCTEUR BILLARD	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0511437K	GILBERTE DROIT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0510573W	AVRANCHES	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0511991M	D.BILLARD-F.LEGROS	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0511414K	GILBERTE DROIT	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0510569S	RAVEL FRANCHET	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0511470W	M. BASTIE	COLLEGE
REIMS	MARNE	BETHENY	0511837V	PETIT BETHENY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0510480V	DAUPHINOT COURTES MARTIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0511693N	PAUL BERT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0511690K	PRIEUR DE LA MARNE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	BETHENY	0510273V	PETIT BETHENY	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0510548U	DAUPHINOT	ECOLE MATERNELLE

REIMS	MARNE	REIMS	0510545R	PAUL-BERT/POTTELAINE	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	SERMAIZE-LES-BAINS	0510052E	LOUIS PASTEUR	COLLEGE
REIMS	MARNE	CHEMINON	0511301M		ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	HEILTZ-LE-MAURUPT	0512152M	DES TROIS RIVIERES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	MAURUPT-LE- MONTAIS	0510877B		ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	PARGNY-SUR-SAULX	0512054F	CONDORCET	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	SERMAIZE-LES-BAINS	0510895W	GROUPE SCOLAIRE MARCEL AYME	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	TROIS-FONTAINES- L'ABBAYE	0510897Y		ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	SERMAIZE-LES-BAINS	0510896X	JACQUES ADNET	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0511214T	TROIS FONTAINES	COLLEGE
REIMS	MARNE	REIMS	0511591C	LA NEUVILLETTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0511438L	TROIS FONTAINES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	REIMS	0510377H	LA NEUVILLETTE	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	REIMS	0511231L	TROIS FONTAINES	ECOLE MATERNELLE
REIMS	MARNE	VITRY LE FRANCOIS	0511256N	LES INDES	COLLEGE
REIMS	MARNE	VITRY LE FRANCOIS	0512036L	LOUIS PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
REIMS	MARNE	VITRY LE FRANCOIS	0511243Z	DU HAMOIS LOUIS PASTEUR	ECOLE MATERNELLE